

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 27 JUIN 2022

**Création d'un poste
d'agent de service
polyvalent en
parcours emploi
compétences.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-claude GALAN à Didier IGLESIAS - Martine CHEVAUCHERIE à Jean-Michel MEYRE
Régis DESCLAUX DE LESCAR à Hélène BARBOT - SABI Fatima à Andrée COLLIN
Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT
Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY - Justine ADENIS à Christophe BAGILET
Nicolas CALT à Jonathan SINSOU - Patrick DANDY à Céline PROUHET

Mme Nathalie BIJOUX a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par le parcours emploi compétences (PEC).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de service polyvalent en contrat PEC à 35 heures hebdomadaires afin de venir en renfort d'une équipe en groupe scolaire.

Le PEC remplace le contrat unique d'insertion (CUI) et renforce l'accompagnement du salarié.

Conformément à la réglementation, les recrutements en PEC concernent des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il s'agit notamment des chômeurs de longue durée, des travailleurs reconnus handicapés, des seniors, des bénéficiaires des minima sociaux et des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Le PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi et sur l'identification des connaissances, des compétences relationnelles et techniques que le contrat aidé permettra au demandeur d'emploi de développer.

Un parcours individualisé d'insertion alliant formation et accompagnement vers l'emploi durable est ainsi établi et formalisé dans les engagements tripartites entre le prescripteur du PEC, le salarié et l'employeur.

Le PEC renforce en outre l'accompagnement du salarié tout au long de son contrat par un tuteur de la collectivité et un conseiller du service public de l'emploi (Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale, Cap Emploi).

Le suivi individualisé prend, d'une part, la forme d'un livret dématérialisé par le Pôle Emploi et complété trois fois, pour chacun des contrats signés ou renouvelés.

D'autre part, des entretiens téléphoniques ou en présentiel sont menés avec le salarié.

Il convient de créer un nouveau poste à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2022. Celui-ci sera principalement destinés à l'entretien des locaux, à la restauration collective et à la surveillance des enfants pendant la pause méridienne dans les écoles de la commune.

Considérant la possibilité de tutorat par des agents expérimentés et volontaires de la Ville, qui sont formés à cet accompagnement et encadrés par le service Santé Qualité de vie au travail ;

Considérant la possibilité d'accompagnement professionnel par le Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) des Hauts de Garonne, la Mission Locale, le Cap Emploi 33 et le Pôle Emploi ;

Considérant l'offre des différents centres de formation du territoire, dont le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2022 fixant le montant de l'aide de l'Etat des contrats uniques d'insertion - parcours emploi compétences ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 15 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer un poste d'agent de service polyvalent en parcours emploi compétences (PEC) de deux ans à 35h à compter du 1^{er} septembre 2022.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 au chapitre 012, article 64168 du budget « Contrat unique d'insertion ».

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention : 1 (M. LEDOUX)

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 juin 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

